



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Reglementation et securite

Question écrite n° 17099

#### Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer sur le fait que de nombreux automobilistes utilisent des lecteurs portatifs de cassettes, encore appeles « walkman ». Une telle habitude, lorsqu'elle est le fait d'un piéton, ne met en danger que l'interesse lui-meme. Par contre, lorsqu'il s'agit d'un conducteur de vehicule, celui-ci, qui est coupe des sons exterieurs, risque d'etre une source d'accidents graves pour les tiers. Il faut d'ailleurs remarquer que le conducteur qui ecoute sa radio n'est pas dans une situation comparable : ses facultes auditives ne se trouvent pas mobilisees de la meme maniere car il conserve une capacite d'attention pour les bruits exterieurs. Il souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il serait urgent d'instituer une reglementation en la matiere.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Il n'est pas apparu opportun, compte tenu de l'ampleur relativement limitee du phenomene, d'interdire et de reprimer l'usage d'ecouteurs et de baladeurs a bord d'un vehicule automobile ou sur un vehicule a deux roues. La decision d'utiliser ce genre d'appareils releve avant tout de la responsabilite de chaque conducteur qui doit etre a meme de juger de l'influence eventuellement nefaste sur la conduite de son vehicule. Si les conditions d'emploi du baladeur ne justifient pas, a l'heure actuelle, l'intervention autoritaire de l'administration, cette derniere s'est orientee vers des actions de prevention, telles que l'information des enseignants de la conduite ou des forces de l'ordre. Dans le cadre du programme national de formation a la conduite, qui fixe les objectifs pedagogiques de tous les enseignants qui instruisent les futurs conducteurs, il est expressement prevu de traiter de l'influence de la vigilance et de ses fluctuations sur la conduite, ainsi que des facteurs qui en conditionnent le niveau, le port du casque a ecouteurs etant bien evidemment un de ces facteurs. Une serie de dossiers thematiques, destines aux enseignants, accompagnera ce programme. Un dossie specifique traitera de la perception visuelle et auditive dans ses rapports avec la securite.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17099

**Rubrique :** Circulation routiere

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 4 septembre 1989, page 3887